



SCEA BOIS DE MANAD, Christian JACKY
259 Bois de Manad
46090 LE MONTAT
France

Facture FAC-DIV-202507-00198

Date de la facture :
24/07/2025

Date d'échéance :
23/08/2025

DESCRIPTION	QUANTIT É	PRIX UNITAIRE HT	PRORATA	REMISE COMM	TOTAL HT
[WNK-493] Tensiomètre 1530 à l'unité (LORA) Un tensiomètre comprend une mesure de tensiométrie à ajuster entre 15 et 30 cm de profondeur (kPa) et un thermomètre de calibration situé à 5 cm au dessus du tensiomètre (°C). Mesures réalisées en instantané. Capteur connecté et sans fil. Autonomie de 2 ans minimum. Frais de port et garantie 2 ans inclus.	5	275,00 €	0,00 %	0,00 %	1 375,00 €
[WNK-495] Tensiomètre 3060 à l'unité (LORA) Un tensiomètre comprend une mesure de tensiométrie à ajuster entre 30 et 60 cm de profondeur (kPa) et un thermomètre de calibration situé à 5 cm au dessus du tensiomètre (°C). Mesures réalisées en instantané. Capteur connecté et sans fil. Autonomie de 2 ans minimum. Frais de port et garantie 2 ans inclus.	1	275,00 €	0,00 %	0,00 %	275,00 €
[WNF-503] Pluviomètre-Thermomètre (LORA) La station météo Weenat mesure : la pluviométrie a 1 m du sol (mm), la température a 70 cm du sol (°C). Mesures réalisées en instantané. Capteur connecte et sans fil. Autonomie de 2 ans minimum. Pics de protection anti-oiseaux sur le pluviomètre, frais de port et garantie 2 ans inclus.	1	420,00 €	0,00 %	0,00 %	420,00 €



DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT	PRORATA	REMISE COMM	TOTAL HT
[ABO-USR-EXP] Abonnement annuel Weenat Expert 1 utilisateur Abonnement annuel à l'application pour un utilisateur. Période de facturation: 01/08/2025 - 31/07/2026 Utilisateur: SCEA BOIS DE MANAD, Christian JACKY Email: boisdemanad@gmail.com Organisation: SCEA BOIS DE MANAD	1	300,00 €	0,00 %	0,00 %	300,00 €

Montant HT	2 370,00 €
TVA 20%	474,00 €
Total	2 844,00 €

Origine :
CMD41454

Merci d'utiliser la communication suivante pour votre paiement: **FAC-DIV-202507-00198**

Condition de paiement : 30 jours à partir de la date de facture

Condition de paiement : à la date d'échéance indiquée / pas d'escompte pour paiement anticipé. En cas de retard de paiement, après la date d'échéance, des intérêts de retard au taux de 15% l'an sur le montant impayé seront dus de plein droit, ainsi qu'une indemnité minimale forfaitaire de 40 €.
Pour les paiements par chèques, merci d'indiquer le numéro de facture au dos du chèque.

Banque : CIC
BIC : CMCIFRPP
IBAN : FR76 3004 7141 2100 0202 8420 102